

Tous ensemble pour le retrait du Contrat Première Embauche le 7 février 2006

Après le Contrat Nouvelles Embauches passé à la hussarde en plein mois d'août, le gouvernement bouleverse son calendrier pour, dans l'urgence, au mépris de toute concertation, imposer le CPE pendant les vacances scolaires.

La Cgt se réjouit de la réaction immédiate des organisations étudiantes et lycéennes et des organisations syndicales de salariés contre ce projet et de l'appel commun à la mobilisation le 7 février pour le retrait du CPE.

Le CPE aggrave et généralise la fragilisation des jeunes dans l'emploi

Il ne réduit pas la précarité. Il s'ajoute à la multitude de contrats précaires existants. Comme dans le Contrat nouvelles embauches, pendant deux ans, le jeune pourra être licencié au gré de l'employeur sans justification. Et comment exiger son dû en matière de salaire, de durée du travail, de conditions de travail quand l'épée de Damoclès du licenciement menace à tout moment ? Comment se syndiquer ? L'accès au Contrat à durée indéterminée restera pour beaucoup un mirage, l'employeur aura tout le loisir de licencier les jeunes 24 ou 48 heures avant l'expiration des deux ans. Le CPE, c'est pour les employeurs un formidable effet d'aubaine, le Medef demande déjà au gouvernement de généraliser ce type de contrat qui prive les salariés de toute protection contre les licenciements, qui exonère les entreprises de leurs responsabilités sociales et fait du travail une marchandise.

Une véritable Sécurité sociale professionnelle : pour l'avenir des jeunes

La déréglementation du droit du travail à l'œuvre depuis vingt ans étend les emplois toujours plus flexibles, toujours plus précaires, toujours plus mal payés. Des études démontrent que l'insertion dans l'emploi ne se fait pas par l'emploi

précaire. Débuter la vie active dans un emploi déclassé cantonne souvent le salarié à vie dans ce type d'emploi. Ce n'est pas le contrat qui crée l'emploi. Le statut d'emploi des jeunes, très flexible et précaire, ne diminue en rien le taux de chômage des jeunes, deux fois supérieur à celui des autres salariés. Ce n'est pas en ajoutant de la flexibilité à la flexibilité qu'on diminuera le chômage mais, au contraire, en créant une véritable Sécurité sociale professionnelle. La Cgt propose de sécuriser les parcours professionnels et de vie en assurant aux salariés, de la sortie de l'école jusqu'à la retraite, le droit à l'emploi stable, à la progression de salaire et de qualification, à l'accès à la formation, même s'il y a suppression d'emploi ou mobilité.

L'aspiration des jeunes à construire leur avenir, une vie digne et libre, à faire des projets, est une chance pour notre pays. La Cgt a choisi son camp, elle est à leur côté.

Elle appelle les salariés à se saisir de tous les rendez-vous d'action professionnels et interprofessionnels, notamment le 31 janvier, jour de l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale, pour défendre leur revendication sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail, pour préparer une puissante mobilisation le 7 février pour le retrait du Contrat première embauche.

COMMUNIQUE
DE L'ORGANISATION ETUDIANTE, UNEF d'Ille et Vilaine
ET DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES
CGT, CFDT, FO, FSU, CFTC

Réunies le 01.02.2006, les organisations ont confronté leurs analyses sur les dernières décisions gouvernementales relatives à l'emploi des jeunes. Elles considèrent que la création du CPE, comme celle du CNE menace le contrat de travail. Elles ont toutes confirmé leur opposition à ces mesures.

La discrimination à l'encontre des jeunes, l'aggravation de la précarité pour tous les salariés qu'elles entraînent, imposent une action de grande ampleur.

C'est pourquoi, elles appellent leurs structures locales à des manifestations communes, le 7 février 2006 sur un seul mot d'ordre

Retrait du CPE et du CNE

L'ensemble des organisations présentes appelle toutes les organisations syndicales de salariés, actifs et retraités, d'étudiants et de lycéens à renforcer par leur présence et leur appel cette journée de mobilisation et d'action et, à s'engager à mener des actions de sensibilisation pour réussir les manifestations du 7 février 2006.

Manifestation le 7 février à 11 h 00
Place de la Mairie à Rennes



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

Prendre contact

Me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal Ville :

Profession :

Entreprise :



Bulletin à renvoyer : à l'Union départementale CGT – 35 – 8 rue St Louis
CS 36429 – 35064 Rennes – 02.99.79.44.47 fax 02.99.79.22.59 – email : ud35@cgt.fr